

Procès-verbal des délibérations du Conseil Syndical Séance du vendredi 17 mars 2023 à 18h00

Procès-verbal affiché le 23 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Syndical s'est réuni à la mairie de Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale du six mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire de Chavannes-sur-l'Étang.

Feuille de présence :

| Conseillers | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) | Suppléé par |
|----------------------|------------|-----------|-----------|-------------------|
| ANTOINE Patrick | X | | | |
| CALLERANT Anne-Laure | | X | | LANGELLIER Aurore |
| DIEFFENBACHER Cyril | X | | | |
| DOS SANTOS Carlos | | X | | MERCIER Mireille |
| SCHORR Pauline | X | | | |

Assiste également : Marie REVERCHON, secrétaire de mairie.

Le Président ouvre la séance à 18h00.

Mme Pauline SCHORR est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2022

Le Président rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 14 octobre 2022. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération 2023-001

Sous la présidence de Mme Pauline SCHORR, Vice-Présidente, le Conseil Syndical examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| | |
|--------------|--------------|
| – Dépenses : | 136 514,04 € |
| – Recettes : | 185 737,17 € |

Investissement

| | |
|----------------------------------|------------|
| – Dépenses : | 3 711,44 € |
| – Recettes : | 4 191,21 € |
| – Restes à réaliser (dépenses) : | 4 250,40 € |
| – Restes à réaliser (recettes) : | 0,00 € |

Hors de la présence de M. Vincent GASSMANN, Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2022.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Délibération 2023-002

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Délibération 2023-003

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| Résultat de l'exercice 2022 | 49 223,13 € |
| Résultats antérieurs reportés | 15 867,72 € |
| Résultat à affecter | 65 090,85 € |
| Résultat d'investissement | |
| Solde d'exécution d'investissement D001 | - 543,24 € |
| Solde des restes à réaliser | - 4 250,40 € |
| Résultat corrigé avec RAR | - 4 793,64€ |
| Décision d'affectation | |
| Affectation en réserve R1068 | 4 793,64 € |
| Report en fonctionnement R002 | 60 297,21 € |

5. PARTICIPATION DES COMMUNES AU BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération 2023-004

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 6 des statuts du syndicat,

VU la proposition de budget primitif présentée par le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- FIXE le montant de la participation de chacune des communes membres pour l'année 2023 comme suit :

| | |
|---------------------------|-------------|
| – Chavannes-sur-l'Etang : | 62 721,13 € |
| – Montreux-Vieux : | 77 278,87 € |

- PRECISE que cette participation sera versée trimestriellement par les communes sur appel de fond du syndicat.

6. AUTORISATION DES CREDITS DE FONGIBILITE

Délibération 2023-005

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance prochaine.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

7. BUDGET PRIMITIF 2023

Délibération 2023-006

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de budget primitif présentée par le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : **201 497,21 €**
 - Section d'investissement : **35 831,85 €**
- PRECISE les modalités d'exécution du budget comme suit :
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

8. DIVERS ET COMMUNICATION

- Les inscriptions pour la petite section de maternelle se déroulent du 20 mars au 10 avril.
- Les préparatifs pour le spectacle de Noël ont débuté (choix du spectacle, date ...).
- À la suite des différentes grèves et la mise en place d'un service minimum par le SIAS, un courrier a été envoyé à l'Education Nationale afin de demander un dédommagement financier.
- L'association Chamallow lance une vente de plantes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h05.

Le Président, Vincent GASSMANN



SYNDICAT DES AFFAIRES SCOLAIRES

DE CHAVANNES-SUR-L'ETANG ET MONTREUX-VIEUX

Adresse : 9 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes-sur-l'Etang

Téléphone : 03 89 25 23 99

E-mail : mairie@chavannes-etang.fr www.chavannes-etang.fr

Nombre de membres élus : 6
Nombre de membres en fonction : 6
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages : 6

Procès-verbal des délibérations du Conseil Syndical
Séance du vendredi 17 mars 2023 à 18h00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2022
2. Approbation du Compte Administratif 2022
Délibération 2023-001
3. Approbation du Compte de gestion 2022
Délibération 2023-002
4. Affectation des résultats 2022
Délibération 2023-003
6. Participation des communes au budget du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires
Délibération 2023-004
7. Autorisation des crédits de fongibilité
Délibération 2023-005
8. Budget Primitif 2023
Délibération 2023-006
9. Divers et communication

| | |
|---------------------|--|
| ANTOINE Patrick | |
| LANGELLIER Aurore | |
| DIEFFENBACHER Cyril | |
| MERCIER Mireille | |
| GASSMANN Vincent | |
| SCHORR Pauline | |

